

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE BERNEX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026_26/05/5

Séance du 26 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 21 Mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Sylvie Trincaz, Emilien Abgrall, Dorothée Arrandel, Richard Martinez, Pascal Dumerger, Marina Vaillaut, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Gilles Colliard, Stéphane Vesin (excusés), Edouard Betemps.

Procurations : Gilles Colliard à Emilien Abgrall, Stéphane Vesin à Dorothée Arrandel
M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires

Remboursement frais visite médicale renouvellement validation permis poids lourds – Mariettaz Patrice – Agent de maîtrise principal

Monsieur le Maire expose que lors de la visite médicale préalable au renouvellement de la validation du permis de conduire les véhicules poids lourds qu'il a effectuée chez le Docteur Comandone, médecin agréé à Publier, le 06 mai 2026, Monsieur Patrice Mariettaz, agent de maîtrise principal, a dû faire l'avance des frais pour un montant de trente-six euros,

Considérant que ces frais sont à la charge de la commune et qu'il convient de lui rembourser cette somme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de rembourser à Monsieur Patrice Mariettaz, agent de maîtrise principal, le coût de la visite médicale préalable au renouvellement de la validation du permis de conduire les véhicules poids lourds qu'il a payé soit la somme de 36,00 euros alors que ces frais étaient à la charge de la commune

Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget principal 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre André Jacquier

Le Secrétaire de séance

Jean-Yves Guegan

Certifié exécutoire

Télétransmis en sous-préfecture le 27/05/2026

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 27/05/2026

